



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2024
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2024 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur l'application de la résolution tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 15 février 2024 ([S/2024/170](#)).

II. Situation politique

2. Le Gouvernement de la République centrafricaine s'est employé en priorité à appliquer des dispositions essentielles de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et notamment à faire progresser les préparatifs des élections locales à venir, tout en continuant de s'attacher à promouvoir et à renforcer la décentralisation effective du processus de paix. Il a également intensifié les initiatives diplomatiques avec des partenaires bilatéraux et des organisations régionales à l'appui des efforts de développement dans un contexte socioéconomique tendu. Dans le même temps, des affaires judiciaires visant des personnalités politiques de l'opposition ont alimenté des tensions persistantes.

Évolution de la situation politique

3. Le Gouvernement a continué de procéder à des changements institutionnels, conformément à la Constitution de 2023. Le 27 février, le Président, Faustin Archange Touadéra, a nommé les 11 membres du Conseil constitutionnel, lequel remplace la Cour constitutionnelle. Trois de ces membres étaient des femmes. L'ancien Président de la Cour constitutionnelle, Jean-Pierre Waboe, a été nommé Président du Conseil. Les membres ont prêté serment le 22 mars.

4. Le 3 mars, le coordonnateur de la plateforme d'opposition Bloc républicain pour la défense de la Constitution, Crépin Mbolli-Goumba, a été arrêté, et il a été détenu jusqu'au 6 mars. Le parquet de Bangui a déclaré que M. Mbolli-Goumba avait été arrêté pour diffamation et outrage à magistrat suite à la plainte de quatre magistrats que celui-ci avait accusés de corruption lors d'une conférence de presse tenue le



21 février. L'ordre des avocats a lancé une grève pour protester contre l'arrestation le 5 mars, suspendant la participation des avocats à toutes les procédures judiciaires, y compris celles de la Cour pénale spéciale.

5. Le 27 mars, M. Mboli-Goumba a été jugé coupable et condamné à un an de prison avec sursis. Il lui a également été ordonné de verser l'équivalent de quelque 132 000 dollars de dommages et intérêts aux plaignants. L'opposition politique et la société civile ont condamné l'arrêt, exprimant des inquiétudes quant à l'indépendance du système judiciaire et à ce qui était perçu comme un non-respect des garanties de procédure. Après le verdict, l'ordre des avocats a repris ses activités.

6. Le parlementaire Dominique Yandocka, Secrétaire général du parti d'opposition Initiative pour une transformation par l'action, est en détention depuis décembre 2023. Des chefs de l'opposition, dont Joseph Bendouga, Anicet Georges Dologuélé et Martin Ziguélé, ont demandé à plusieurs reprises sa libération immédiate en raison de son état de santé, tout en plaidant pour le respect des droits des détenus et en demandant la conduite d'enquêtes sur des violations présumées des droits humains. Le 24 avril, des députés ont présenté une pétition au Premier Ministre, Félix Moloua, dans laquelle ils demandaient que M. Yandocka soit immédiatement libéré pour raisons de santé, jusqu'à ce que les poursuites engagées contre lui par le parquet aboutissent dans les cadres prévus par la loi.

7. Le Gouvernement a conclu plusieurs accords et établi plusieurs cadres de coopération lors de diverses réunions bilatérales de haut niveau. Il a signé une déclaration conjointe concernant la promotion de l'Initiative de la Chine pour le développement mondial, élargi la portée de son cadre de partenariat avec l'Union européenne, approuvé une feuille de route visant à établir un cadre permettant un partenariat constructif avec la France et signé quatre accords bilatéraux avec la Serbie, notamment dans les domaines de la défense nationale et de l'investissement étranger.

8. Le 12 avril, le nouveau Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine pour l'Afrique centrale et orientale, António Egídio de Sousa Santos, a remis ses lettres de créance à M. Touadéra. Le Représentant spécial a de nouveau affirmé que l'Union africaine soutenait le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine en tant que cogarante de l'Accord politique.

Processus de paix

9. Les autorités centrafricaines se sont de nouveau engagées à mettre en œuvre l'Accord politique et la feuille de route conjointe pour la paix de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 6 février, M. Touadéra a présidé une session extraordinaire du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique au cours de laquelle il a remercié les garants et les facilitateurs pour leur soutien à la mise en œuvre de l'Accord et exhorté les participants à poursuivre leur collaboration en vue de remplir les engagements restants aux fins de la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'unité nationale en République centrafricaine. Le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a salué le fait que plusieurs groupes armés signataires avaient décidé eux-mêmes de se dissoudre et appelé les groupes armés encore actifs à rejoindre le processus de paix ou à y revenir.

10. Certaines initiatives menées par le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, ont permis d'importants progrès dans la mise en œuvre de l'Accord politique. Elles ont contribué à faire progresser certains de ses piliers fondamentaux, qui sont d'une importance capitale s'agissant de renforcer la protection des civils, de

favoriser l'extension de l'autorité de l'État et de lutter contre certaines causes profondes des conflits récurrents en République centrafricaine, tout en donnant un élan à la réconciliation sociale et en stimulant le développement. Le 17 avril, en présence de M. Moloua, la commission nationale en charge de la gestion des frontières a officiellement commencé ses activités et présenté une politique de gestion des frontières ainsi qu'un plan d'action décennal. Elle a également fait part de son intention de concevoir et d'établir prochainement un poste frontière multiservices à titre d'essai, potentiellement à la frontière avec le Tchad.

11. Le 13 mai, M. Touadéra a ouvert une conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère, présidée par M. Moloua et facilitée par la MINUSCA, qui rassemblait les autorités locales, des responsables de la société civile ainsi que des partenaires internationaux et nationaux. La conférence a permis d'élaborer des stratégies visant à réduire la violence liée à la transhumance saisonnière et à tirer parti des avantages économiques potentiels de celle-ci aux fins d'une coexistence pacifique, de la stabilisation et du développement. Les participants se sont accordés sur un ensemble d'actions prioritaires comprenant notamment la mise à jour du cadre juridique et institutionnel régissant la transhumance, le développement des infrastructures agropastorales, le renforcement de la sécurité des couloirs de transhumance, l'appui aux mécanismes de prévention des conflits et la promotion du dialogue transfrontalier.

12. Le Gouvernement a continué de faire progresser la mise en œuvre décentralisée du processus de paix avec le soutien de la MINUSCA. Le 4 avril, le cabinet du Premier Ministre a organisé une visioconférence pour aider les fonctionnaires et les préfets à mettre au point des tableaux de bord décentralisés et à déterminer quelles activités mener au niveau local pour mettre en œuvre l'Accord politique et la feuille de route conjointe, conformément au tableau de bord du Gouvernement approuvé au niveau national.

13. Les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord politique à l'échelle des préfectures ont continué de se réunir de manière régulière et de mener leurs activités et leurs missions sur le terrain dans les zones touchées par la violence, avec le soutien de la MINUSCA, ce qui leur a permis de renforcer l'appropriation locale, de favoriser le dialogue politique, de soutenir les efforts de médiation et d'encourager les combattants armés à se démobiliser et à déposer les armes. Les autorités locales ont entrepris des missions sur le terrain dans la préfecture de la Mambéré-Kadeï afin d'assurer une médiation dans des conflits intercommunautaires résultant des activités de transhumance. Elles sont ainsi parvenues à dissiper les rumeurs faisant état de représailles perpétrées par des Peuls contre des agriculteurs et à créer les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

14. Le 12 mars, le Gouvernement a lancé la deuxième phase de son plan de communication sur le processus de paix, avec le soutien de la MINUSCA. Depuis avril, le cabinet du Premier Ministre a dispensé à 172 fonctionnaires (dont 21 % de femmes) en poste dans sept préfectures une formation portant sur le processus de paix, ses mécanismes et ses réalisations. Le Gouvernement a également organisé une formation à l'intention de 190 personnes exerçant une influence à l'échelle des communautés afin de mieux faire connaître le processus de paix ; ces personnes ont jusqu'à présent organisé 57 séances de sensibilisation qui ont touché plus de 17 100 personnes (dont environ 20 % de femmes) dans 19 préfectures.

15. Le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, a continué de mener le programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Il a ciblé des membres des groupes armés qui avaient exprimé leur volonté de participer au programme à la suite des activités de sensibilisation qu'il avait menées dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, de la Lobaye

et de l'Ouham entre janvier et mai 2024. Il a été procédé au désarmement et à la démobilisation de 157 combattants dissidents (dont 18 femmes) du mouvement anti-balaka, du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, de Retour, réclamation et réhabilitation et de l'Unité pour la paix en Centrafrique, ainsi que de combattants du groupe dissous Unité des forces républicaines.

16. En complément du programme national, la MINUSCA a continué de mener des projets de réduction de la violence locale prenant la forme de formations professionnelles, d'une aide au démarrage d'activités génératrices de revenus, d'activités rémunérées visant à remettre en état des infrastructures locales et d'actions de sensibilisation destinées à promouvoir la cohésion sociale.

17. Le 13 avril, à N'Djamena, les autorités tchadiennes ont appréhendé l'ancien porte-parole de la Coalition des patriotes pour le changement, Abakar Sabone, ainsi que l'ancien chef de celle-ci, Mahamat Al-Khatim, qui avait annoncé que le Mouvement patriotique pour la Centrafrique se retirait de la Coalition le 3 novembre 2023. Au 1^{er} juin, ceux-ci étaient toujours en détention. Le 30 avril, la Cour pénale spéciale a annoncé l'émission d'un mandat d'arrêt international le 27 février contre l'ancien Président, François Bozizé Yangouvonda, pour divers crimes contre l'humanité qu'auraient commis des membres de la garde présidentielle et d'autres forces de sécurité intérieure entre février 2009 et mars 2013.

18. Le 23 mai, M. Touadéra a assisté à N'Djamena à la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno.

Opérations électorales

19. Le Gouvernement a continué de s'employer à préparer les élections locales prévues en octobre 2024. Le 28 février, M. Moloua a officiellement demandé à l'Organisation des Nations Unies d'étendre aux élections présidentielle et législatives, qui se tiendront en 2025 et 2026, l'assistance électorale qu'elle fournissait à la République centrafricaine et d'en faire une des priorités du mandat de la MINUSCA. Il a également dit souhaiter que celle-ci joue un rôle accru dans la mobilisation des ressources et le soutien budgétaire et demandé un appui technique, opérationnel, logistique et sécuritaire continu, notamment pour les élections locales de 2024 et 2025.

20. Le 1^{er} mars, le Conseil constitutionnel a rendu une décision concernant certains aspects du nouveau projet de code électoral qui devaient être révisés pour être conformes à la Constitution de 2023. Il a notamment annulé les dispositions autorisant l'Autorité nationale des élections à invalider des candidatures ainsi que l'obligation pour les membres du Gouvernement de démissionner au moins trois mois avant une élection pour être éligibles. Le 28 mai, l'Assemblée nationale a adopté le code électoral révisé ainsi que la loi organique sur la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité nationale des élections.

21. Le 11 avril, le groupe de travail sur la sécurité des élections, composé des forces nationales de défense et de sécurité et de la MINUSCA, a approuvé une évaluation conjointe de la sécurité visant à guider les plans de déploiement pendant les opérations électorales.

22. Le 28 mai, le Président de l'Autorité nationale des élections et le Ministre des finances et du budget ont présenté au comité stratégique d'appui aux élections un budget révisé pour les élections locales s'élevant à 14 760 918 dollars. Les annonces de contributions aux opérations électorales s'élèvent à 6,8 millions de dollars, dont 4,5 millions proviennent du Gouvernement, qui a d'ores et déjà versé 240 000 dollars en novembre 2022 et s'est de nouveau engagé, le 28 mai 2024, à verser 3,5 millions

de dollars, et 2,3 millions de dollars de donateurs, dont 100 000 dollars versés en 2022. Le 16 mai, le Gouvernement, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un accord de financement concernant le versement de la contribution de l'Union européenne.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

23. Les conditions de sécurité sont demeurées fragiles, en particulier aux frontières, et des affrontements armés ont continué de se produire périodiquement. Des groupes armés ont encore tenté de prendre le contrôle des ressources minières et des couloirs de transhumance, attaquant les civils ainsi que les positions des forces de défense et de sécurité nationales. Le nombre d'incidents liés à la transhumance a augmenté dans les préfectures de la Nana-Grébizi, de l'Ombella-Mpoko et de l'Ouham-Pendé (voir annexe I, figure II). Pour faire face à ce phénomène, le Gouvernement, soutenu par la MINUSCA, a continué d'appliquer une approche multidimensionnelle, combinant notamment une présence accrue de la force, des initiatives de paix sur mesure et des programmes de réduction de la violence locale.

24. Le nombre de violations de l'Accord politique n'a guère évolué au cours de la période considérée (voir annexe I, figure I), les conditions de sécurité restant très préoccupantes dans le nord-est et le nord-ouest et continuant de se détériorer dans le sud-est. La MINUSCA, en coordination avec les forces de défense nationale, a mené des patrouilles robustes et renforcé sa présence dans les zones de tension, notamment dans les préfectures du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé, de l'Ombella-Mpoko et de la Vakaga, afin de protéger les civils et d'empêcher l'escalade de la violence tout en faisant progresser les efforts de médiation et de réconciliation au niveau local.

25. Dans l'ouest, le nombre de victimes civiles a augmenté en raison des attaques et des extorsions violentes perpétrées par des groupes armés se livrant à des activités prédatrices liées à l'exploitation minière et à la transhumance. Les opérations militaires des forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité se sont intensifiées dans les zones minières au cours de la période considérée. Le 11 février, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a attaqué le site minier de Yolembé et enlevé 18 civils, qui ont été libérés par la suite. Des jeunes de la région se sont livrés à des représailles contre la communauté peule, accusée d'entretenir des liens avec le groupe armé, et ont incendié neuf maisons. Le 27 février, les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont mené une opération visant les dirigeants anti-balaka sur le site minier de Willy, situé à 35 kilomètres au sud-ouest de Bossangoa. Selon des sources locales, quatre civils ont été tués et plusieurs autres blessés.

26. Le 2 avril, des combattants armés non identifiés ont attaqué Limé, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, et tué 16 civils à la suite d'un conflit foncier survenu entre des agriculteurs locaux et des propriétaires de bétail lors de la transhumance. La MINUSCA a envoyé une force d'intervention rapide, sécurisé la zone de l'attaque pour protéger les civils et envoyé une équipe d'enquête. Le 3 avril et du 12 au 14 avril, avec le soutien de la MINUSCA, le mécanisme de surveillance préfectoral a mené des missions sur le terrain dans la zone afin de désamorcer les tensions. Le Gouvernement et le Mouvement de libération du peuple centrafricain, un groupe d'opposition, ont publié des déclarations accusant le groupe Retour, réclamation et réhabilitation d'avoir perpétré l'attaque, ce que celui-ci a démenti dans un communiqué daté du 5 avril.

27. Une recrudescence de la violence a été observée dans la région des Plateaux. Les tensions se sont accrues autour de Bossembele, Damara et Yaloké, dans la préfecture de l'Ombella-Mpoko, et de Gazi Béa, dans la préfecture de la Lobaye, en raison de la présence accrue et de la multiplication des actions des combattants affiliés au groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Le 4 mars, sur l'axe Yaloké-Gaga, les forces de défense nationale ont échangé des tirs avec le groupe armé et empêché l'enlèvement de civils. À la suite de cet affrontement, les habitants de Yaloké ont vandalisé une mosquée ainsi que des bâtiments appartenant à des membres de la communauté musulmane. La MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire à Yaloké pour protéger les civils et prévenir toute escalade de la violence.

28. Une délégation gouvernementale s'est rendue sur place le 7 mars et, au cours d'une réunion d'urgence consacrée à la sécurité, le 9 mars, il a été décidé de créer un comité de sécurité élargi pour le reste de la saison de transhumance dans la région des Plateaux, composé de représentants des communautés chrétiennes et musulmanes, des forces de défense et de sécurité nationales, d'associations de jeunes, des autorités locales et de la MINUSCA. Le comité intégré suit l'évolution de la transhumance dans les régions de Boali, Bossangoa, Bossembele, Lambi et Yaloké.

29. Dans le centre du pays, et particulièrement dans la préfecture de l'Ouham-Fafa, des combattants armés principalement affiliés aux groupes armés que sont l'Unité pour la paix en Centrafrique et les anti-balaka ont tendu des embuscades et procédé à des extorsions, à des taxations illégales et à des enlèvements de civils.

30. Le 29 mars, des membres présumés du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué le marché de Ouogo, à 63 kilomètres au nord-ouest de Batangafo, et blessé six civils. Plus tard, un engin explosif laissé par les groupes armés a été accidentellement déclenché par un civil, faisant deux morts et six blessés.

31. La MINUSCA maintient des bases opérationnelles temporaires à Boyo, Grimari, Kouango, Mbrès, Tagbara et Zangba pour prévenir la violence et a augmenté ses patrouilles de longue distance à Alindao et Bambari pour protéger les civils et les activités des acteurs humanitaires, ce qui a permis de réduire le nombre d'attaques enregistrées, en particulier dans la préfecture de la Ouaka.

32. Les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont mené de multiples opérations militaires dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Kémo afin de dissuader les combattants armés des anti-balaka et de l'Unité pour la paix en Centrafrique d'y mener leurs activités et afin d'y limiter leurs mouvements. En règle générale, les combattants armés quittent les zones ciblées par de telles opérations et y retournent une fois celles-ci terminées. Le 3 mai, à Kouango, le chef anti-balaka Sionimene et 29 de ses combattants basés dans la sous-préfecture de Ndjoukou auraient accepté de déposer les armes et de se rendre volontairement à d'autres membres du personnel de sécurité en présence des forces de défense nationale et des autorités locales.

33. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans certaines zones de l'est, entraînant une réponse coordonnée adaptée de la part du Gouvernement et de la MINUSCA. Des incursions d'acteurs armés en provenance du Soudan ayant suscité des inquiétudes en matière de protection dans le nord-est, la MINUSCA et les autorités centrafricaines ont apporté une réponse intégrée pour contenir la situation dans la préfecture de la Vakaga. La MINUSCA s'est appuyée sur la base temporaire qu'elle avait établie le 21 janvier à Am Dafok pour faciliter le déploiement des forces de défense nationale et du soutien logistique dans cette localité. Le 7 mars, des combattants que l'on suppose appartenir au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ont attaqué une position des forces de défense nationale à Sikikédé, dans

l'ouest de la préfecture, et tué cinq soldats. Les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont immédiatement mené une contre-offensive, tuant plus de 40 combattants armés selon le Gouvernement. La MINUSCA continue de dépêcher régulièrement des patrouilles de longue distance depuis ses bases d'Am Dafok, de Birao et de Ouanda-Djallé pour dissuader les éléments armés de se déplacer dans la préfecture et aider à contrôler les zones frontalières.

34. Les conditions de sécurité restent précaires dans la préfecture de la Haute-Kotto, en particulier dans le triangle Ouanda-Djallé/Ouadda/Sam-Ouandja, en raison de la présence continue d'individus armés le long des axes de passage, dans la zone frontalière et autour des sites miniers. Les 27, 28 et 31 mars et le 4 mai, 23 anciens otages et combattants de l'Armée de résistance du Seigneur sont arrivés à Sam-Ouandja, disant avoir fui un violent conflit interne survenu dans leur camp du lieu-dit appelé « Yémen », dans la préfecture de la Haute-Kotto, près de la frontière avec le Soudan. Les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité ont transporté 11 d'entre eux à Bangui le 1^{er} avril et les ont ensuite confiés à une organisation internationale non gouvernementale (ONG) le 29 avril en vue de leur rapatriement dans leur pays d'origine.

35. Dans le sud-est, les affrontements se sont intensifiés à la fin du mois de février entre le groupe Azandé Ani Kpi Gbe et l'Unité pour la paix en Centrafrique, revêtant un caractère religieux et ethnique, alors que les deux entités armées s'étaient engagées à cesser leurs activités déstabilisatrices et à permettre la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre des accords de paix locaux qu'elles avaient respectivement signés le 20 novembre 2023 et, par l'intermédiaire de représentants locaux, le 10 février. Les combattants armés ont cherché à prendre le contrôle de lieux stratégiques et à étendre leur perception illégale de taxes, notamment sur l'axe menant à la frontière avec le Soudan du Sud. Le groupe Azandé Ani Kpi Gbe a reçu le renfort de la milice azande basée au Soudan du Sud, dont la plupart des combattants sont rentrés au Soudan du Sud à la mi-avril.

36. Le 19 février, le groupe Azandé Ani Kpi Gbe a tendu une embuscade à un camion civil à Kere lors de laquelle il a tué 4 des 20 passagers et enlevé une femme. L'attaque a été suivie d'affrontements entre les deux groupes armés à Kitessa, Maboussou et Manza les 22 et 23 février, qui ont fait 10 morts et provoqué des déplacements vers Zémio. La MINUSCA a immédiatement accru sa présence dans la préfecture à la fin du mois de février en renforçant les forces d'intervention rapide en place et en déployant de nouvelles à Obo et à Zémio. Le 5 mars, une délégation conduite par le Ministre de la défense est arrivée à Obo pour évaluer les conditions de sécurité et a tenu une réunion conjointe avec les autorités locales et des représentants du groupe Azandé Ani Kpi Gbe afin de désamorcer les tensions. Par ailleurs, d'autres personnels de sécurité et les forces de défense nationale ont offert une formation militaire à deux groupes de 100 combattants issus du groupe Azandé Ani Kpi Gbe entre le 18 mars et le 1^{er} mai et entre le 5 et le 29 mai, l'objectif annoncé étant de les intégrer dans les forces de défense nationale.

37. La MINUSCA a renforcé sa présence pour stabiliser la préfecture du Haut-Mbomou en établissant une base opérationnelle temporaire à Bambouti le 7 mai et en mobilisant des forces spéciales, des ressources conséquentes et des moyens aériens.

38. La Mission a continué d'appuyer le programme national de désarmement en promouvant des initiatives de cohésion sociale au moyen de projets reposant sur des activités rémunérées à l'intention de la population locale ainsi que des membres du groupe Azandé Ani Kpi Gbe qui ont choisi de renoncer à la violence, notamment d'un programme de réduction de la violence locale à Obo ayant touché un total de 300 bénéficiaires.

39. Dans la préfecture du Mbomou, les affrontements entre les forces de défense nationale, appuyées par d'autres personnels de sécurité, et les groupes armés se sont notamment concentrés autour des zones minières de Bakouma et de Nzako et ont entraîné la dispersion d'individus armés dans la préfecture. Le 14 avril, la MINUSCA a trouvé neuf corps à proximité du village de Kologbota, situé à 29 kilomètres au sud de Bakouma, et a escorté 36 survivants jusqu'au village de Bago. Elle a confirmé 11 décès, dont deux agents de santé, et déployé des forces spéciales à Bakouma pour mettre un terme à la violence dans la région.

40. À Bangui, un calme relatif a régné. Le taux de criminalité a augmenté de 5 % par rapport à la période précédente. Les 20 et 29 avril et le 4 mai, les forces de sécurité intérieure et d'autres personnels de sécurité ont procédé à des arrestations massives pour opérer des contrôles d'identité, ainsi qu'à des arrestations ciblées d'anciens membres de groupes d'autodéfense dans le cinquième arrondissement de la capitale.

41. La MINUSCA a continué de mener des initiatives visant à renforcer les mécanismes locaux de protection des civils et à améliorer les systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide dans des zones prioritaires des préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé, du Mbomou, de la Nana-Mambéré, de la Ouaka, de l'Ouham et de la Vakaga. Elle a mené 21 initiatives visant à atténuer la violence liée à la transhumance dans plusieurs zones de tension, notamment une réunion transfrontalière à Bemal rassemblant les autorités locales de la préfecture frontalière de Lim-Pendé en République centrafricaine et les acteurs de la transhumance du Logone-Oriental au Tchad. Les autorités locales, les éleveurs tchadiens ainsi que les représentants de communautés des deux pays ont adopté des recommandations pour une transhumance pacifique et une meilleure protection des femmes contre les violences fondées sur le genre pour la prochaine saison de transhumance ; ces recommandations seront présentées aux autorités centrafricaines et tchadiennes. Un comité composé d'éleveurs, de membres des communautés et de la MINUSCA supervisera l'application de ces recommandations.

42. Le 8 mars, M. Moloua a publié un décret portant création d'un comité directeur au niveau ministériel chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'action décennal associé à la politique nationale de gestion des frontières. Le 18 mars, le Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local a publié un décret portant création de commissions décentralisées de gestion des frontières, présidées par les gouverneurs des régions frontalières.

43. Les problèmes de protection posés par les engins explosifs ont persisté. Entre le 2 février et le 1^{er} juin, le nombre d'accidents et de victimes dus à des engins explosifs a toutefois diminué par rapport à la période précédente. Parmi les zones touchées figurent les préfectures de Bangui, de Lim-Pendé, de la Nana-Mambéré, de la Ouaka et de l'Ouham-Fafa.

44. Entre janvier et avril, les autorités nationales, la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et des ONG ont mené un projet pilote intégré visant à atténuer les menaces liées aux engins explosifs dans les préfectures de Lim-Pendé et de l'Ouham-Pendé (voir annexe I, figure III). Elles ont mené des activités d'atténuation de manière collaborative, notamment des séances d'éducation aux risques des explosifs à l'intention de la population locale ainsi que des forces de défense et de sécurité nationales à Bocaranga et Paoua. Au total, 12 spécialistes des forces de défense nationale ont achevé leur formation à la neutralisation des explosifs et munitions en mars à Bangui, avec le soutien de la MINUSCA.

45. En février, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la MINUSCA ont mené une évaluation sur le terrain à Berberati, dans le cadre des efforts d'opérationnalisation et de décentralisation de la

Commission. Le 14 mars, M. Touadéra a approuvé le plan d'action national de la Commission pour la période 2024-2028 visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, sur lequel le Gouvernement s'appuiera pour réduire la circulation illicite des armes. Les forces de défense nationale, avec le soutien de la MINUSCA, ont détruit en toute sécurité plus de 6 650 munitions obsolètes collectées à Bangui, Boali et Paoua.

46. Les organes de contrôle interne des institutions de sécurité nationale ont continué de renforcer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles. L'Inspection générale des Forces armées a mené des missions d'inspection à Bangassou et Bria, avec le soutien de la MINUSCA, afin d'évaluer les conditions de travail et de vie des forces armées, d'évaluer les besoins et de favoriser la connaissance des règlements disciplinaires internes parmi les commandants d'unité. Le 14 mai, la MINUSCA a remis aux autorités nationales des locaux de l'Inspection générale qu'elle avait réhabilités. Pour contribuer à l'application de la justice militaire, le Commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction militaire de Bangui, avec le soutien de la MINUSCA, a dispensé aux militaires de haut rang et aux officiers de police judiciaire une formation sur le Code de justice militaire à l'occasion de deux ateliers de renforcement des capacités. Les 14 et 18 mars, l'Inspection générale de la police nationale et de la gendarmerie, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, a organisé deux ateliers visant à examiner le code d'éthique et de déontologie et à finaliser le règlement de discipline générale de la police nationale.

47. En mars, le Ministère chargé du service public, avec le soutien de la MINUSCA, a facilité un séminaire visant à recenser la présence des fonctionnaires dans tout le pays, notamment pour assurer leur déploiement durable sur le terrain. Le Gouvernement a continué de déployer des fonctionnaires dans les régions bénéficiant du soutien de la MINUSCA (voir annexe I, figure IV). Le 30 mai, M. Touadéra a nommé sept gouverneurs régionaux (dont 1 femme), 13 préfets (dont 2 femmes) et 85 sous-préfets (dont 10 femmes). Au 1^{er} juin, 147 autorités préfectorales et sous-préfectorales étaient présentes à leur poste sur un total de 174 (soit 84 %). L'action de stabilisation en cours dans la sous-préfecture d'Ouadda-Djallé a permis le déploiement de 13 fonctionnaires supplémentaires, dont six enseignants, avec le soutien de la MINUSCA et du PNUD.

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

48. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a diminué de 16 % au cours de la période considérée, tandis que le nombre de victimes a lui augmenté de 3 %. En raison des affrontements récurrents entre les forces de défense nationale, soutenues par d'autres personnels de sécurité, et les groupes armés pour le contrôle des zones riches en minerais, en particulier dans les préfectures du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de l'Ouham et de l'Ouham-Fafa, affrontements qui ont donné lieu à une augmentation de la violence perpétrée par les groupes armés contre la population civile, la situation concernant les droits humains est demeurée précaire. Le groupe Azandé Ani Kpi Gbe ainsi que des membres de la Coalition des patriotes pour le changement, notamment les groupes Retour, réclamation et réhabilitation et Unité pour la paix en Centrafrique, ont lancé des attaques dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé, lesquelles ont occasionné des meurtres, des blessures, des enlèvements, des mauvais traitements envers des civils et des pillages (voir annexe I, figure VI). Les informations selon lesquelles des combattants armés du groupe Azandé Ani Kpi Gbe auraient reçu une formation et été intégrés aux forces de défense nationale ont soulevé

des préoccupations en matière de responsabilité étant donné que le groupe est accusé d'être impliqué dans des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire.

49. Les violences sexuelles liées au conflit ont persisté dans l'ensemble du pays, mais c'est dans les préfectures du Mbomou et de l'Ouham-Pendé que l'on en a recensé le plus grand nombre ; les principaux auteurs de ces violences seraient la Coalition des patriotes pour le changement, et notamment les groupes Retour, réclamation et réhabilitation et Unité pour la Paix en Centrafrique (voir annexe I, figure VII). Certaines de ces violences seraient également imputables aux forces de défense nationale.

50. En mars et avril, la MINUSCA a organisé des séances de sensibilisation sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et la lutte contre ces violences à l'intention de 83 membres de communautés, dirigeants locaux et membres d'organisations de la société civile, dont 32 femmes, à Paoua, dans la préfecture de Lim-Pendé et à Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto.

51. Les violations graves à l'égard d'enfants, notamment les meurtres, les viols et les mutilations (voir annexe I, figure VIII), ont augmenté de 6 % par rapport à la période précédente, les préfectures du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé et de l'Ouham-Fafa étant les plus touchées. Ce sont les groupes armés qui ont commis la plupart des violations signalées (49 %). Les 4 et 5 juin, le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a organisé un atelier visant à valider le protocole régissant le transfert et la protection des enfants associés aux groupes armés. En vertu de ce protocole, les enfants appréhendés par les forces de sécurité pourront être remis directement aux services publics de protection de l'enfance et à leurs partenaires.

52. Le 6 mai, M. Touadéra a signé un décret portant création d'un comité de pilotage dirigé par le Ministère de la justice dont le but est de superviser l'application de la politique nationale en matière de droits humains adoptée en 2023. Le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, a lancé des ateliers thématiques pour mieux faire connaître et comprendre la politique aux forces de défense nationale, aux autorités, aux partenaires et à la société civile. Les 21 et 22 mai, il a organisé un atelier à l'intention des dirigeants communautaires de Bangui pour les sensibiliser à la politique et au plan d'action relatif à son l'application pour la période 2023-2027.

53. Le Ministère de la justice, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le réseau des parlementaires pour les droits humains, l'Union interparlementaire et la MINUSCA ont collaboré pour renforcer les capacités des parlementaires et les partenariats entre ceux-ci. De mars à mai, plus de 200 parlementaires et membres du personnel parlementaire ont ainsi reçu une formation portant sur leur rôle dans la protection et la promotion des droits humains.

54. À la suite de la dissolution, le 7 mai, de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, M. Touadéra a nommé un comité de sélection composé de représentants de l'Assemblée nationale, du Gouvernement, de la société civile, de l'Union africaine et de l'ONU pour désigner de nouveaux commissaires. La MINUSCA a continué d'appliquer sa politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'appui que l'ONU fournissait aux forces de sécurité ne relevant pas des Nations Unies. Elle a dispensé une formation à 157 membres des forces de sécurité intérieure et à 217 membres des forces de défense nationale, dont 45 femmes, sur le rôle et les responsabilités qui étaient les leurs s'agissant de renforcer le respect des droits humains.

État de droit

55. Au 1^{er} juin, 18 des 25 tribunaux situés en dehors de Bangui étaient opérationnels (voir annexe I, figure IX). De février à mars, le tribunal de grande instance d'Obo a fonctionné pour la première fois depuis les violences électorales de 2020-2021, le personnel judiciaire nécessaire à son fonctionnement y ayant été déployé.

56. Le 16 avril, la Chambre d'assises de la Cour pénale spéciale a repris les audiences dans l'affaire Ndélé 1, lesquelles avaient été suspendues en février.

57. Le 13 mai, la Cour d'appel de Bouar a tenu sa première session pénale de l'année après de multiples reports depuis janvier. Les retards ont été attribués à des contraintes organisationnelles, à un boycott des avocats commis d'office qui réclamaient des honoraires plus élevés et à la grève d'un mois de l'ordre des avocats liée à l'affaire Mboli-Goumba au cours du mois de mars.

58. En application d'un décret publié le 27 février par le Ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, 295 agents pénitentiaires civils, qui avaient été sélectionnés et formés et dont les antécédents avaient été vérifiés avec le soutien de la MINUSCA, ont été officiellement intégrés dans la fonction publique (voir annexe I, figure IV). Ils ont officiellement prêté serment le 17 mai. En avril et en mai, la MINUSCA leur a dispensé une formation de remise à niveau avant leur déploiement dans leurs lieux d'affectation.

59. Le système pénitentiaire a continué de souffrir de surpopulation et de pénuries alimentaires, ce qui a entraîné la mort de cinq prisonniers depuis le 2 février. Au cours de la période considérée, 20 prisonniers se sont évadés des établissements pénitentiaires de Bambari, Bangassou, Bossembélé, Bouar, Bria, Kaga Bandoro, Ngaraba, Nola et Paoua.

V. Situation socioéconomique et humanitaire

60. Sur le plan économique, la République centrafricaine est demeurée en proie à certains problèmes tenant notamment au fait que les effets attendus des réformes macroéconomiques et structurelles ne s'étaient pas encore fait sentir, à des difficultés s'agissant de contrôler la chaîne d'approvisionnement en carburant et à des incertitudes s'agissant de savoir si certains donateurs allaient recommencer à apporter leur aide.

61. Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé le 20 avril que la République centrafricaine continuait de faire des progrès en matière d'assainissement des finances publiques, comme en témoignait l'augmentation des recettes fiscales du Gouvernement, qui s'est élevée à 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023, les recettes atteignant 8,8 % du PIB. À titre de comparaison, le taux moyen des recettes des gouvernements de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale s'élevait à 16,9 % du PIB. La croissance économique s'est quelque peu améliorée mais est demeurée lente, le PIB n'ayant augmenté que de 0,7 % en 2023. Pour faire face aux problèmes économiques et sociaux, le Gouvernement a adopté diverses mesures dans le cadre du programme de facilité élargie de crédit du FMI, notamment des réformes du marché des carburants visant à résoudre les problèmes d'approvisionnement, à augmenter les recettes fiscales et à alléger la pression sur les consommateurs.

62. Au cours de la période considérée, le transport fluvial de marchandises et de personnes a été perturbé après qu'un bac transportant des passagers a chaviré le 19 avril sur le fleuve Ubangui, près du sixième arrondissement de Bangui, faisant au moins 70 morts. Cette perturbation aurait entraîné des répercussions sur le prix des

marchandises. Après l'accident, le Gouvernement a ordonné une suspension d'un mois de tous les bacs qui transportaient des passagers dans le pays et, le 10 mai, le Ministre des transports et de l'aviation civile a ordonné que les bacs soient soumis à une inspection technique visant à garantir leur conformité aux règles en vigueur. Le 22 mai, les médias nationaux ont fait état de la reprise progressive des activités des navires qui avaient passé leur inspection.

63. Le 30 avril, le Gouvernement a achevé la première version de son plan national de développement pour la période 2024-2028, dont les priorités se retrouvent en grande partie dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui lui-même sert à l'établissement des priorités des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies. Le processus national de validation est en cours. Le plan comprend les cinq priorités stratégiques suivantes : la consolidation de la sécurité, de la gouvernance et de l'état de droit ; le renforcement du capital humain et du développement social ; l'accélération de la chaîne de production aux fins d'une croissance économique forte, inclusive et durable ; le développement d'infrastructures résilientes et durables ; la promotion de la durabilité et de la résilience environnementales face aux crises climatiques et aux effets des changements climatiques.

64. Les besoins humanitaires en République centrafricaine restent critiques. Au cours de la période considérée, l'acheminement de l'aide humanitaire a été entravé par des difficultés d'accès persistantes, en particulier par l'insécurité et l'insuffisance des infrastructures. Quelque 2,8 millions de personnes, soit 46 % de la population, ont des besoins tels que les acteurs humanitaires ne peuvent y répondre seuls. Il est nécessaire que les acteurs du développement fournissent un soutien complémentaire pour aider à renforcer la résilience des communautés et à briser le cycle de la dépendance. Néanmoins, lors de sa visite en République centrafricaine du 14 au 19 avril, le groupe de donateurs pour l'appui au Bureau de la coordination des affaires humanitaires a noté que la proportion de personnes dans le besoin s'était progressivement réduite au cours des cinq dernières années.

65. Au 30 avril, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 522 231 (voir annexe I, figure XI). Jusqu'à présent, en 2024, près de 25 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont rentrées chez elles, la sécurité et la stabilité semblant s'être améliorées dans certaines zones, tout comme l'environnement de protection et de réintégration dans les localités d'origine, en particulier dans certaines préfectures du sud et de l'ouest. Au 31 mai, le nombre de personnes de la République centrafricaine réfugiées dans les pays voisins s'élevait à 664 225. Au 30 avril, la République centrafricaine comptait 69 275 réfugiés et demandeurs d'asile.

66. De février à mai, 7 400 personnes ont été touchées par les fortes pluies et les inondations. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a travaillé avec ses partenaires pour préparer la prochaine saison des pluies.

67. Le 22 mars, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de méningococcie à Batangafo-Kabo, dans la préfecture de l'Ouham-Fafa. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la maladie est sous contrôle et le nombre de cas diminue. Au 31 mai, on avait enregistré 64 cas et 10 décès, soit un taux de létalité de 16 %.

68. Le plan de réponse humanitaire de la République centrafricaine pour 2024 cible 1,9 million de personnes vulnérables, soit près d'un tiers de la population du pays, et affiche un besoin de financement de 367,7 millions de dollars. Au 31 mai, le plan était financé à 28 %, soit un déficit de financement de 264,6 millions de dollars (voir annexe I, figure X).

VI. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

69. La MINUSCA a continué d'appliquer sa stratégie politique et son plan de mission pluriannuels afin de renforcer l'intégration et la coordination à l'échelle de la Mission et de s'acquitter de son mandat de façon efficace. Conformément à sa stratégie politique, au cours des deux dernières années, la Mission s'est attachée à établir une coopération productive avec le Gouvernement, à améliorer et à consolider les conditions de sécurité, à revitaliser l'Accord politique et à appuyer l'extension de l'autorité de l'État dans les régions où celui-ci a été absent pendant des décennies. À l'avenir, elle entend accorder une priorité croissante au fait de transformer les avancées en matière de sécurité en gains de stabilité pour la population, notamment en mobilisant davantage les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés et les ONG.

70. La MINUSCA a avancé dans l'exécution de son plan d'action en matière de renseignement pour le maintien de la paix et d'alerte rapide et réalisé des progrès visant à éclairer la prise de décision au niveau de la direction, notamment en activant un mécanisme de coordination intégré, en procédant à l'analyse régulière des zones de tension et en mettant l'accent sur le rétablissement de l'accès en vue d'atteindre les objectifs fixés dans son mandat, en particulier la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État. Elle a également coopéré avec d'autres missions, notamment avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, afin de parvenir à une meilleure compréhension des problèmes de sécurité à la frontière entre les deux pays. Elle a procédé à des échanges analytiques thématiques, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, qui ont contribué, entre autres, à la décision de mettre en place un réseau d'alerte locale intégré pour les menaces liées aux engins explosifs dans l'ouest du pays.

71. La MINUSCA a formé 267 agents en tenue, dont 30 femmes, à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et organisé des séances de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à l'intention de 111 membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, dont 34 femmes.

72. La MINUSCA continue de faire l'objet de campagnes de désinformation ciblées, et certains de ses contingents sont notamment accusés, à tort, d'être partiaux. Elle a réagi en faisant des déclarations à la presse, en publiant des messages et en surveillant plus activement la désinformation sur les médias sociaux et en collaborant avec le Haut Conseil de la communication pour lutter contre la diffusion de fausses informations.

73. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'évaluation complète de la capacité logistique et de transport afin de résoudre les problèmes persistants de logistique et d'accès qui entravent la conduite des opérations et nuisent à la sécurité des soldats de la paix. Elle a réparé les routes et les ponts des axes Bangassou-Obo et Bossembele-Bossangoa afin d'améliorer la mobilité et l'accès aux zones reculées aux fins de la protection des civils. Elle a également réparé et agrandi les pistes d'atterrissage de Paoua et de Sam Ouandja et entretenu celles de Bossangoa et de Kaga Bandoro afin d'améliorer l'efficacité des opérations aériennes et d'atteindre à une plus grande fonctionnalité en vue du déploiement prochain d'appareils de transport de charges lourdes.

74. Le 18 mars, la MINUSCA a achevé l'installation d'un système solaire à Bangui afin d'augmenter sa production et sa consommation d'énergie renouvelable. Elle a atténué les risques liés aux eaux usées et fait en sorte que soient livrés sept nouveaux

incinérateurs à tambour portables destinés à l'élimination des déchets solides dans les bases opérationnelles permanentes et temporaires de Bamingui, Nana-Bakassa, Paoua, Rafaï et Zémio, portant le total à 17.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

75. Du 2 février au 1^{er} juin, on a recensé 129 atteintes à la sécurité ayant touché le personnel des Nations Unies, soit une diminution par rapport à la période précédente (voir annexe I, figure XIII). Au total, un membre du personnel est décédé et 10 ont été blessés dans des accidents de la route ; deux membres du personnel sont décédés des suites d'une maladie.

76. Entre le 2 février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a enregistré quatre violations de l'accord sur le statut des forces, comme lors de la période précédente. Le 8 février, le service national des douanes de l'aéroport international de Mpoko a saisi du matériel en lien avec un système aérien sans pilote destiné à la Mission. Le service des douanes a invoqué la circulaire du Ministère de la défense restreignant l'utilisation de drones aériens et exigé la preuve que le Gouvernement avait autorisé l'utilisation de tels véhicules sur le territoire de la République centrafricaine. Le 14 février, à Ouandago, dans la préfecture de l'Ouham-Fafa, les forces de défenses nationales ont refusé le passage à une patrouille de la MINUSCA. Le 4 mars, des équipements liés à un système de drone aérien ont été interceptés par d'autres personnels de sécurité au poste frontière de Beloko, dans la préfecture de la Nana-Mambéré. Le 17 avril, les forces de sécurité intérieures ont arrêté un membre du personnel de la MINUSCA recruté sur le plan international à l'aéroport international de Mpoko, et l'ont libéré après que la Mission est intervenue. La MINUSCA a de nouveau signalé ces violations aux parties prenantes nationales compétentes, qui se sont dites résolues à y remédier. Des drones aériens non identifiés ont continué de survoler des bases des Nations Unies de manière sporadique.

77. La circulaire par laquelle le Gouvernement a révoqué les procédures concernant l'utilisation de drones aériens sur le territoire centrafricain reste en vigueur. Les drones de la MINUSCA sont cloués au sol depuis décembre 2023, ce qui entrave celle-ci dans l'exécution de son mandat, en particulier la protection des civils et la facilitation de l'accès humanitaire. Ces restrictions l'empêchent d'acquiescer des informations essentielles et de procéder à des analyses de sécurité complètes aux fins de la planification des opérations et constituent un risque pour la protection du personnel et des installations des Nations Unies. La MINUSCA a interagi à plusieurs reprises avec le Gouvernement tant au niveau technique que politique au sujet de la saisie du système de drone aérien et poursuit ses efforts en lien avec les restrictions imposées à l'utilisation de tels équipements.

78. Au 1^{er} février, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 13 930 personnes (dont 7 % de femmes) sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 406 officiers d'état-major (101 femmes) et 145 observateurs militaires (47 femmes), et disposait d'une section de réserve chargée de la neutralisation des explosifs et munitions. La composante Police comprenait 2 994 membres (dont 15,97 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 581 policiers hors unités constituées (dont 162 femmes) et 2 413 membres (dont 316 femmes) déployés dans 14 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection. En tout 1 498 membres du personnel civil (dont 28 % de femmes), parmi lesquels figurent 632 agents recrutés sur le plan international et 580 agents recrutés sur le plan national, 286 Volontaires des Nations Unies et 103 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 90 % des 1 671 postes approuvés.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

79. Entre le 2 février et le 30 avril, la MINUSCA a enregistré huit allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, impliquant six militaires issus de trois pays fournisseurs de contingents et deux civils. Dans trois cas, les faits se seraient produits en 2024, et dans les cinq autres, entre 2014 et novembre 2023. Les pays fournisseurs de contingents ont nommé des enquêteurs nationaux et l'ONU enquête sur les cas concernant le personnel civil.

80. La MINUSCA a orienté les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers des partenaires humanitaires pour qu'elles bénéficient d'une aide et prêté une assistance directe à plusieurs d'entre elles en fonction de leurs besoins particuliers. Le 1^{er} avril, elle a entamé la deuxième phase des projets de formation professionnelle destinés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, financés par le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a mis en place 40 réseaux locaux de prévention et d'intervention visant à parer au risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans des zones où ce risque est élevé.

VII. Questions financières

81. Dans sa résolution [77/307](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 145,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Au 27 mai 2024, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 396,3 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 682,7 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

VIII. Observations

82. Je salue les mesures prises par le Gouvernement en vue de renforcer la mise en œuvre de l'Accord politique, notamment la convocation du Comité exécutif de suivi, l'organisation de la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance et le lancement des activités de la commission nationale en charge de la gestion des frontières, qui montrent qu'il continue de s'approprier la mise en œuvre du processus de paix et de s'employer à la faire progresser. Cette évolution fournit une base pour une action intégrée, mobilisant l'ensemble de l'administration, qui permette de s'attaquer à certains des principaux facteurs de conflit en République centrafricaine. Je demande que les recommandations formulées lors des réunions et de la conférence susmentionnées soient pleinement appliquées.

83. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour poursuivre la décentralisation du processus de paix, notamment les interactions continues avec les mécanismes de mise en œuvre préfectoraux, qui se sont révélées être un outil essentiel pour ce qui est de résoudre les tensions intercommunautaires, de promouvoir le dialogue politique et de soutenir les efforts de médiation. Ces initiatives montrent la détermination des autorités nationales et locales à mettre en place des approches participatives dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique.

84. L'engagement pris par le Gouvernement d'organiser les premières élections locales en République centrafricaine depuis 1988 est encourageant. La tenue de ces

élections, qui est prévue dans l'Accord politique, constituerait une étape importante vers l'inclusion, l'autonomisation des populations locales et l'extension de l'autorité de l'État. Je me félicite des récents engagements financiers pris par les partenaires pour soutenir ces élections importantes, mais je reste préoccupé par les déficits de financement. Je sollicite à nouveau un soutien financier pour le panier de fonds du PNUD, l'objectif étant de permettre la réalisation des préparatifs électoraux en temps voulu.

85. Pour que les élections soient inclusives, démocratiques et crédibles, le Gouvernement devra faire progresser le dialogue politique, adopter des mesures de confiance et garantir une véritable participation des femmes. À cet égard, il est essentiel de garantir l'existence d'un environnement dans lequel les Centrafricains peuvent exprimer leurs opinions sans crainte de représailles ou d'autres répercussions négatives.

86. Je me félicite de la dynamique constructive et positive que connaissent les relations bilatérales entre la République centrafricaine et le Tchad. La porosité des frontières continue de poser des risques graves, comme en témoigne l'insécurité à proximité des frontières avec le Soudan et le Soudan du Sud. J'exhorte les différentes commissions chargées de la sécurité frontalière que la République centrafricaine a mises en place avec ses voisins à s'employer activement à trouver des solutions durables pour la gestion de leurs frontières communes. J'encourage les efforts visant à soutenir les populations frontalières touchées, lesquels sont indispensables pour assurer la sécurité transfrontalière. L'Organisation des Nations Unies soutiendra les initiatives nationales et régionales visant à transformer les zones frontalières en des zones de coopération prospères, et je demande aux partenaires d'appuyer ces initiatives.

87. Je salue les progrès accomplis dans la préparation du projet de plan national de développement, qui est un instrument stratégique important s'agissant de mobiliser des ressources à l'appui des objectifs de développement prioritaires du Gouvernement, lesquels se retrouvent dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Je demande au Gouvernement de continuer de travailler avec les partenaires internationaux de développement et de financement en vue de la finalisation du plan national de développement et d'harmoniser les efforts de mise en œuvre du plan afin de faire en sorte que la mobilisation en faveur du développement se poursuive à long terme.

88. Je reste très préoccupé par l'instabilité des conditions de sécurité dans diverses parties du pays. Des cycles de violence effroyables, en particulier à proximité des sites miniers et des couloirs empruntés par les éleveurs et dans les zones frontalières, contribuent à la souffrance des civils. La situation dans le sud-est est préoccupante. Je demande aux groupes armés présents dans la région de continuer de respecter les accords de paix signés localement. La MINUSCA continuera de mener une politique de sécurité robuste et active dans le Haut-Mbomou, comme le montre le déploiement historique à Bambouti, tout en œuvrant à l'élargissement de l'autorité de l'État afin de désamorcer les tensions et de promouvoir la confiance et la stabilité dans la région.

89. Je demeure alarmé par la persistance des menaces liées aux engins explosifs, qui continuent de faire peser des risques sur la population locale, les autorités nationales, les forces de défense et de sécurité nationales et le personnel des Nations Unies et de leur infliger des dommages. L'action de la MINUSCA, notamment la mise en place de réseaux d'alerte locale et les activités de renforcement des capacités, reste essentielle pour ce qui est de créer des conditions de sécurité favorables et d'acheminer l'aide humanitaire de manière efficace.

90. Je suis préoccupé par le fait que la MINUSCA ne peut toujours pas utiliser son système de drones aériens, alors que cette capacité la rendrait mieux à même d'aider la République centrafricaine à protéger les civils et à étendre l'autorité de l'État, entre

autres tâches prescrites, et l'aiderait à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Je demande instamment aux autorités centrafricaines de permettre à la MINUSCA de reprendre d'urgence l'utilisation de son système de drones aériens.

91. Le renforcement de la capacité de la République centrafricaine de protéger ses propres civils reste une priorité, et d'importants progrès ont déjà été réalisés en ce sens. Pour atteindre cette priorité, le Gouvernement doit mettre en place une procédure d'agrément transparente et crédible pour le recrutement du personnel des forces de défense et de sécurité nationales. Pour améliorer le secteur national de la sécurité, il est également essentiel de contrôler la conduite et la discipline du personnel des institutions nationales de sécurité. À cet égard, l'accroissement des capacités de l'Inspection générale des forces armées et de l'Inspection générale de la police nationale et de la gendarmerie est encourageant.

92. La situation humanitaire en République centrafricaine demeure préoccupante. Je me félicite que, dans certaines régions du pays, l'action de stabilisation menée par le Gouvernement avec le soutien d'un large éventail de partenaires ait contribué au retour des personnes déplacées et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Je demande aux partenaires et aux donateurs de renforcer leur soutien en réponse à l'appel humanitaire de la République centrafricaine afin de parer aux besoins les plus urgents des populations locales en détresse, et aux partenaires de développement d'apporter un soutien complémentaire qui mettrait fin au cycle de privation et de dépendance dans les communautés vulnérables.

93. Les violations des droits humains et les atteintes portées à ces droits, les graves violations des droits des enfants, la violence sexuelle liée au conflit et les violations du droit international humanitaire que commettent les parties au conflit, quelles qu'elles soient, sont inacceptables et doivent cesser. Le Gouvernement doit faire en sorte que tous les auteurs soient amenés à rendre des comptes. Le dialogue noué entre le Gouvernement et les Nations Unies sur les droits humains est louable et ouvre la voie à une collaboration visant à faire en sorte que la République centrafricaine respecte les obligations que lui impose le droit international des droits humains, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Je note que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le programme défini dans sa politique nationale en matière de droits humains.

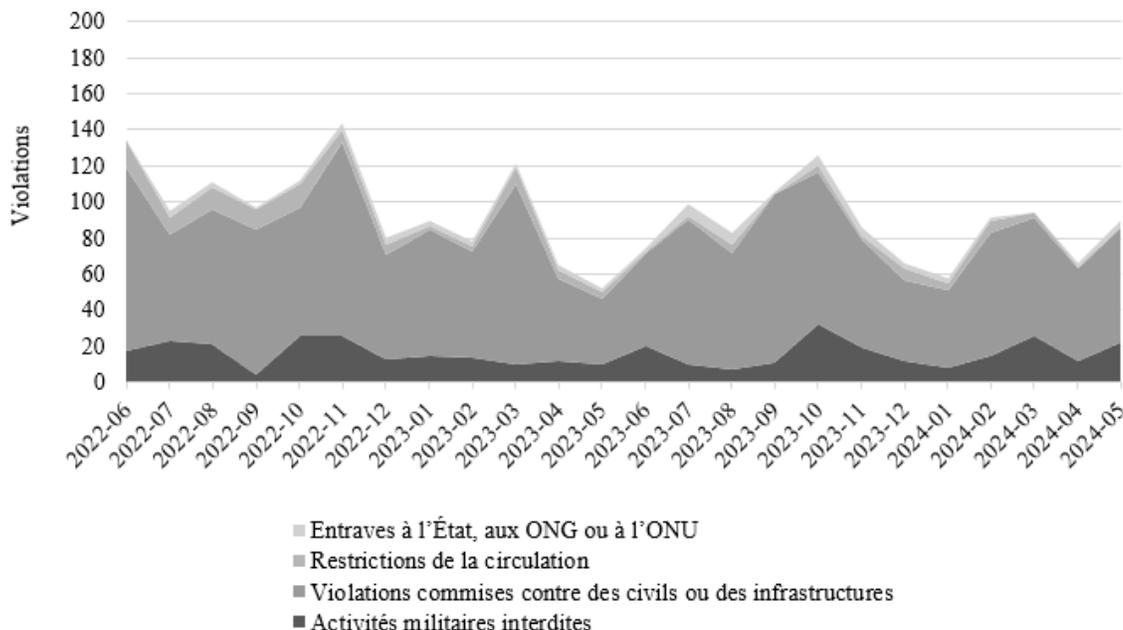
94. Les affaires portées devant la Cour pénale spéciale concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en République centrafricaine devraient rappeler aux chefs des acteurs armés et aux autres auteurs de tels crimes que ces actes odieux ne resteront pas impunis. Lorsque les auteurs de violences et de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits demeurent impunis, cela alimente le cycle des conflits et sape les efforts de paix. J'invite le Gouvernement à poursuivre les progrès accomplis en lien avec l'appareil judiciaire, les institutions chargées de l'application des lois et le système pénitentiaire du pays, notamment pour ce qui est du renforcement de l'indépendance de la branche judiciaire.

95. Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA pour son leadership et au personnel civil et en tenue de la Mission pour le dévouement inébranlable dont il fait preuve dans son travail. Je suis profondément reconnaissant aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINUSCA. Je suis également reconnaissant à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur important travail et je souhaite remercier les organisations régionales et multilatérales, les ONG ainsi que tous les autres partenaires, notamment les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Annexe I

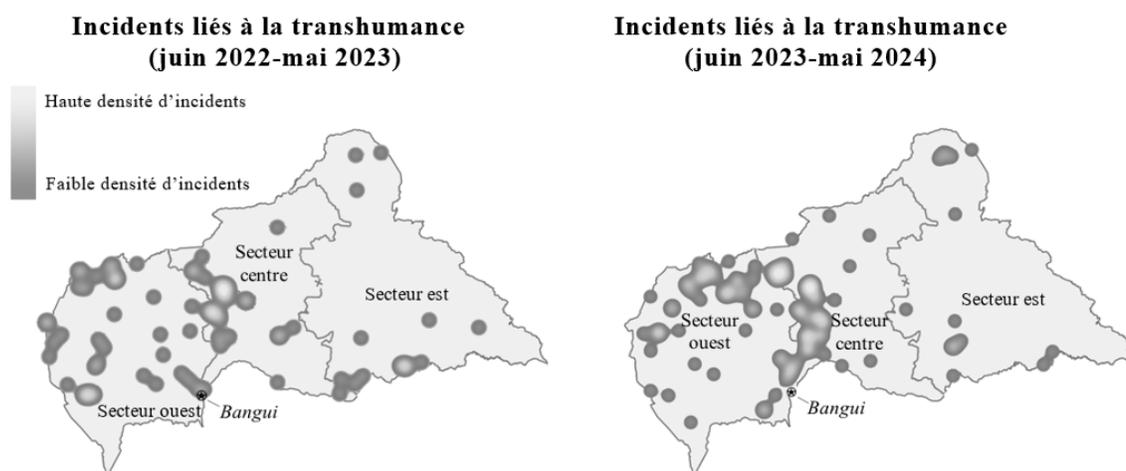
I. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

Figure I
Violations de l'Accord politique



Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

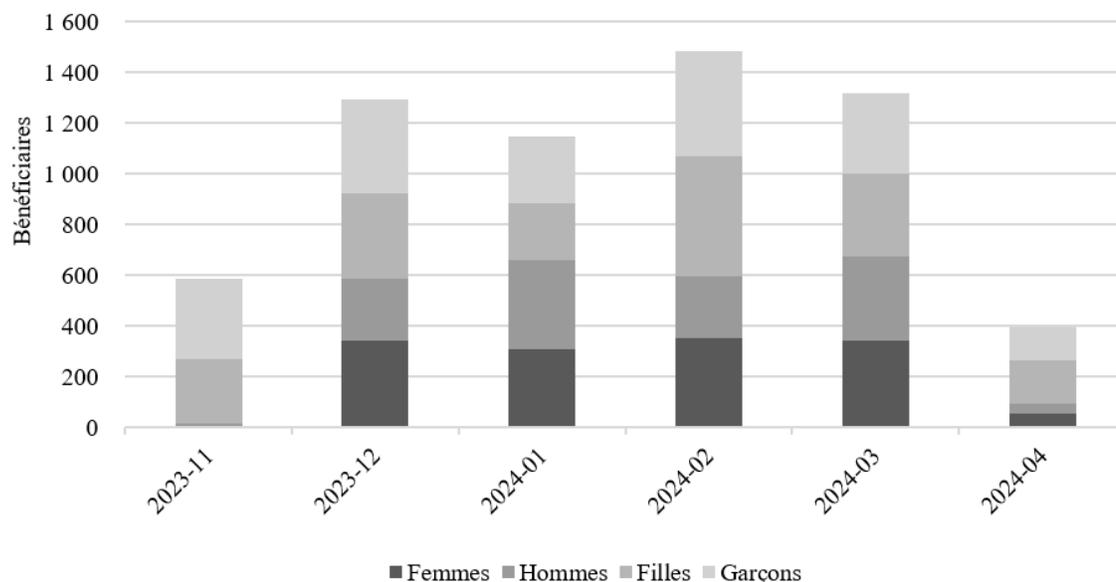
Figure II
Carte des incidents liés à la transhumance



Note : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Source : MINUSCA/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

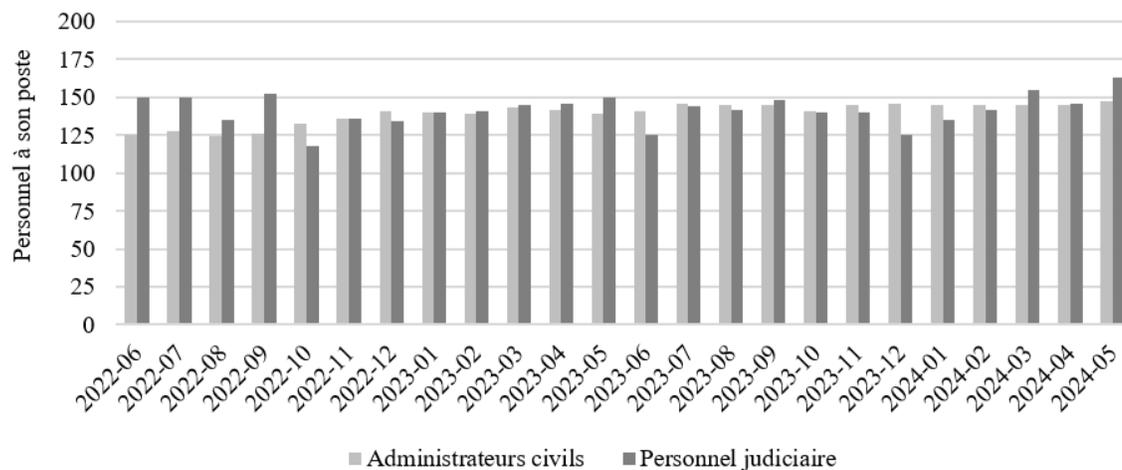
Figure III
Éducation aux risques des engins explosifs dans l’Ouham-Pendé



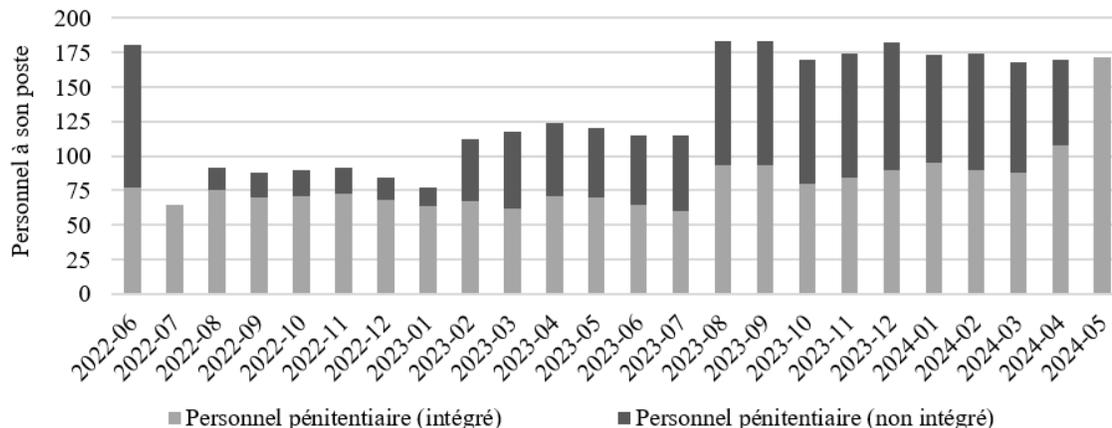
Note : Le projet pilote mené dans l’Ouham-Pendé a été lancé en novembre 2023 et s’est achevé en avril 2024.

Source : MINUSCA/Système mondial de gestion de l’information du Service de la lutte antimines.

Figure IV
Autorités de l’État présentes à leur poste
Administrateurs civils et personnel judiciaire



Personnel pénitentiaire

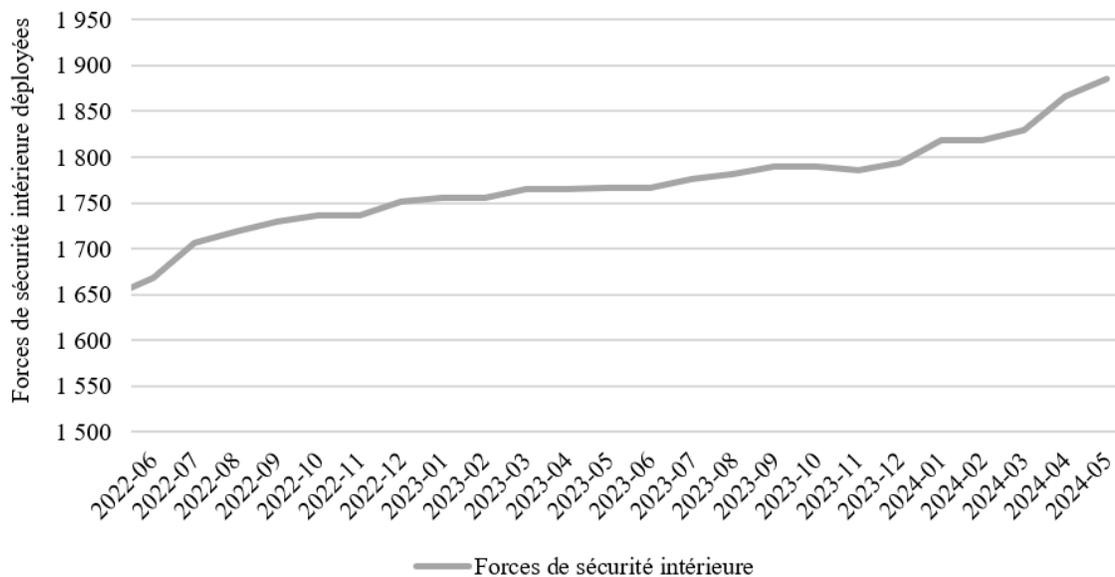


Note : D'avril à juin 2022, certains des 295 agents pénitentiaires nouvellement formés ont été affectés et déployés dans des lieux d'affectation sans avoir été formellement intégrés dans la fonction publique. Ils sont représentés dans le graphique comme « personnel non intégré », à opposer au « personnel intégré ». De juillet 2022 à janvier 2023, la plupart des membres du personnel « non intégré » se sont mis en grève totale ou partielle, ce qui explique la baisse que l'on observe dans le graphique.

Source : MINUSCA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Figure V

Forces de sécurité intérieure déployées à l'extérieur de Bangui



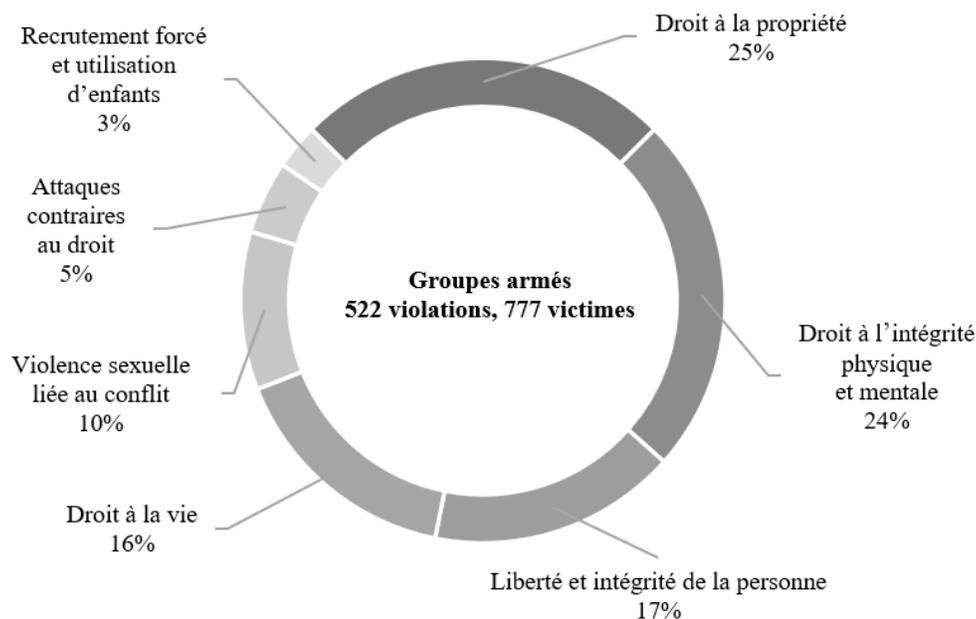
Source : MINUSCA/Police des Nations Unies.

Au 31 mai, 1 886 membres des forces de sécurité intérieure étaient déployés à l'extérieur de Bangui et 6 828 dans la capitale, et 23 % des membres de ces forces étaient des femmes.

II. Droits humains et état de droit

Figure VI
Violations des droits humains et atteintes à ces droits (février-juin 2024)

Groupes armés non étatiques

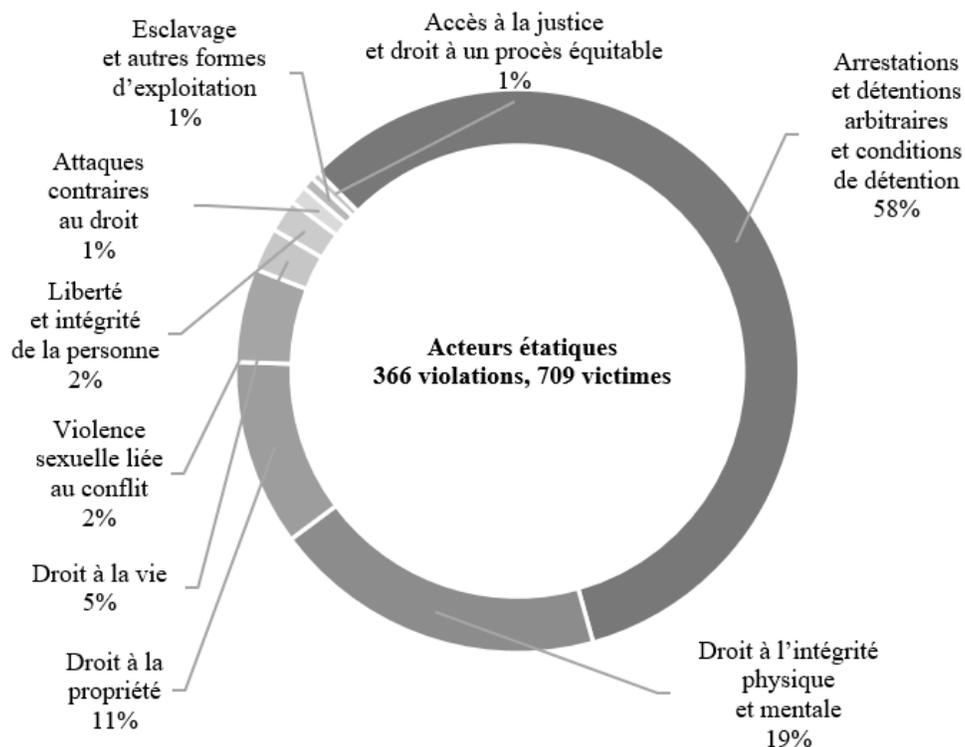


Note : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Les groupes armés sont responsables de 59 % du nombre total de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits recensés, la plus grande partie étant attribuée au groupe Unité pour la paix en Centrafrique, suivi du groupe Retour, réclamation et réhabilitation.

Acteurs étatiques

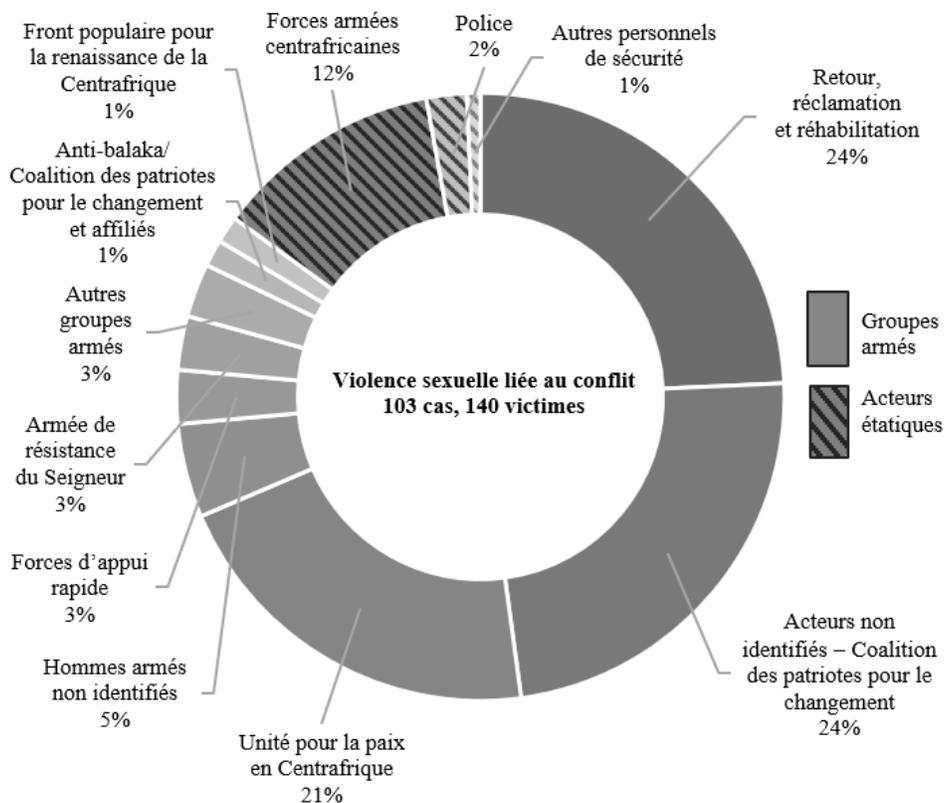


Note : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Les acteurs étatiques étaient responsables de 41 % du nombre total de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et de 48 % du nombre total de victimes déclarées.

Figure VII
Violence sexuelle liée au conflit (février-juin 2024)

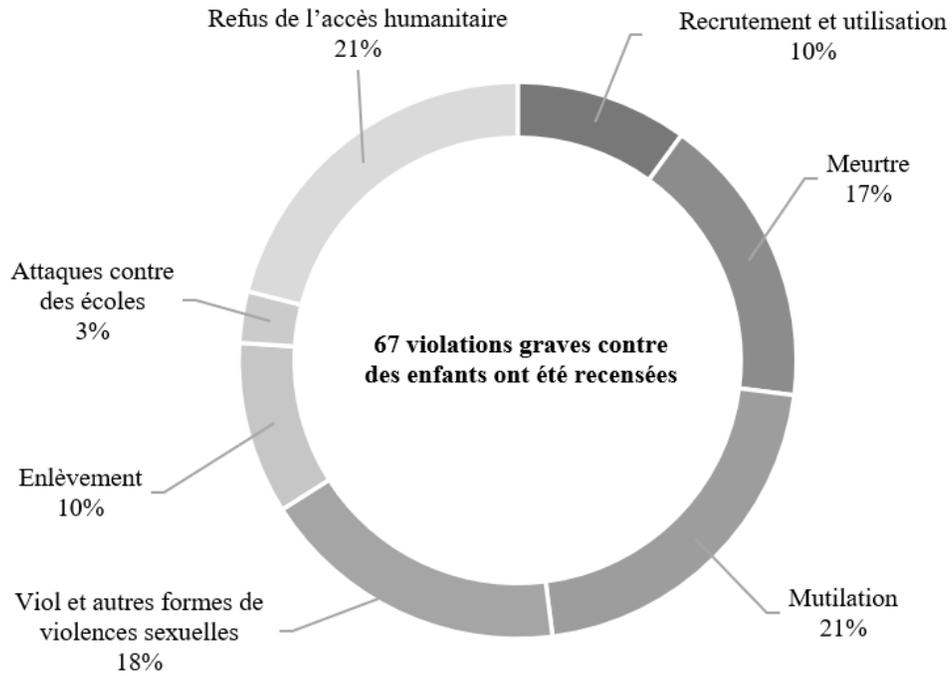


Note : L'augmentation ou la diminution des cas recensés de violence sexuelle liée au conflit ne témoigne pas de l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée. Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les entités signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les entités non signataires.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Selon les informations disponibles, les groupes armés sont responsables de 81 % des cas recensés de violence sexuelle liée au conflit, tandis que 19 % des cas sont attribués à des acteurs étatiques.

Figure VIII
Graves violations contre des enfants (février-juin 2024)

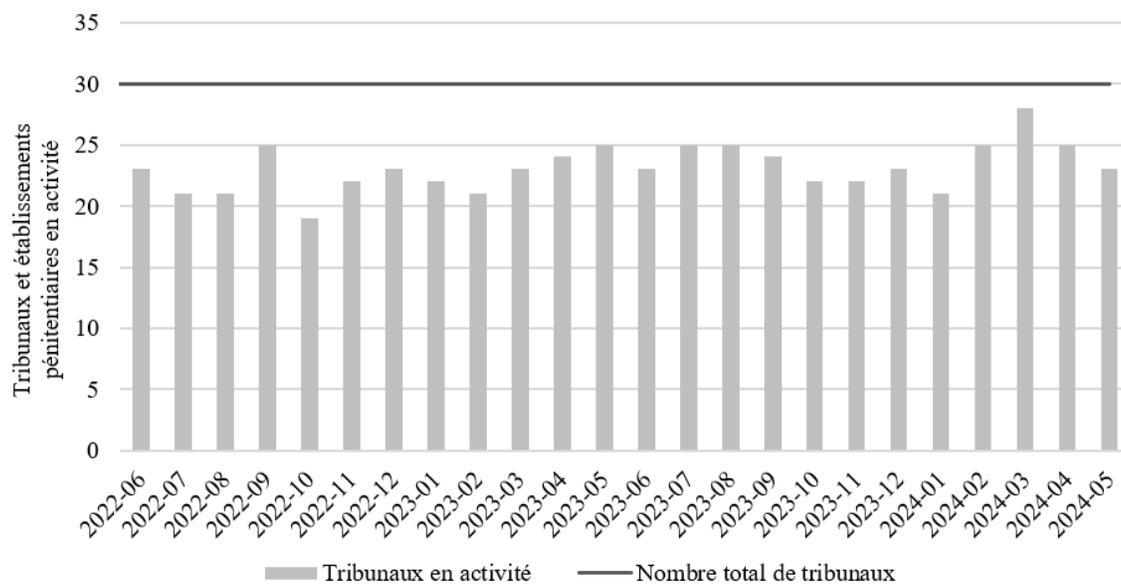


Note : Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.

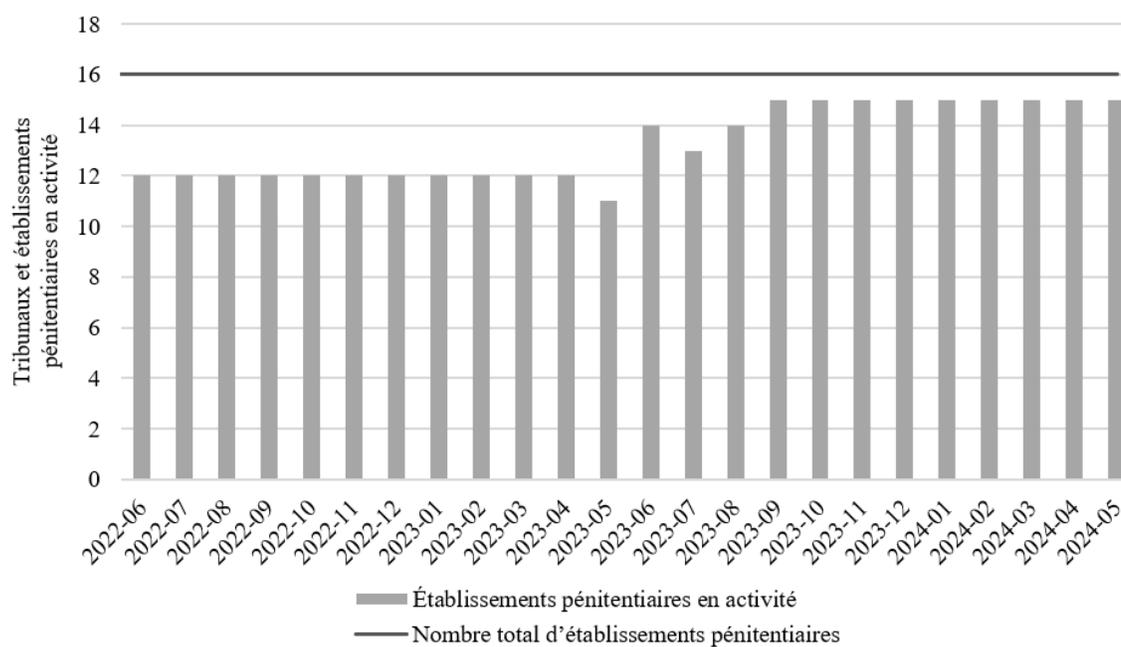
Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

Figure IX
Nombre de tribunaux et d'établissements pénitentiaires en activité

Tribunaux en activité



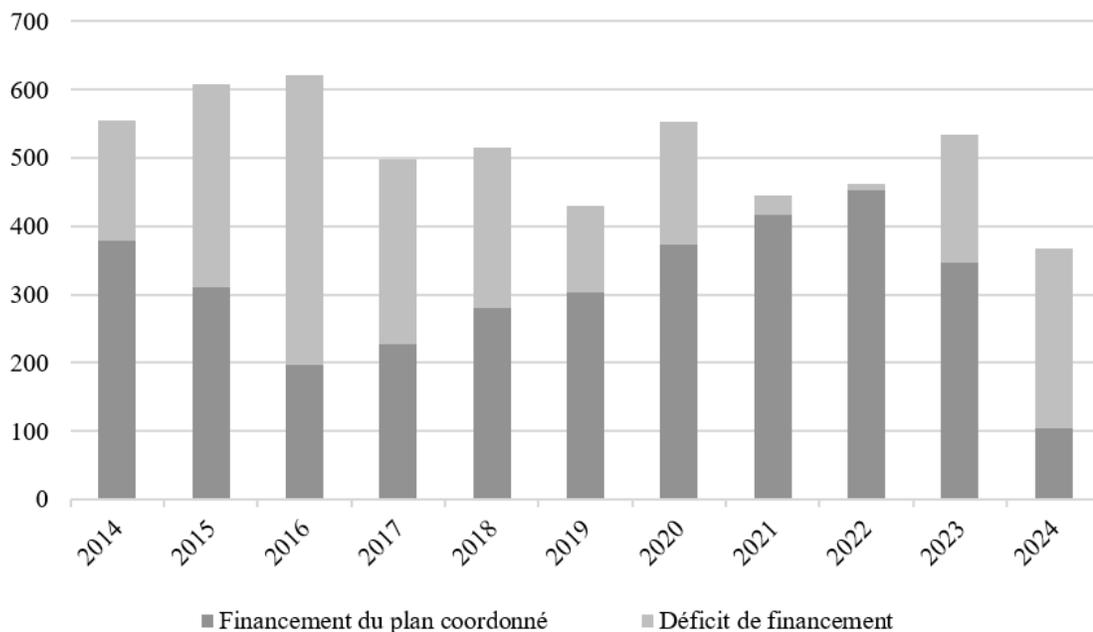
Établissements pénitentiaires en activité



Source : MINUSCA/Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

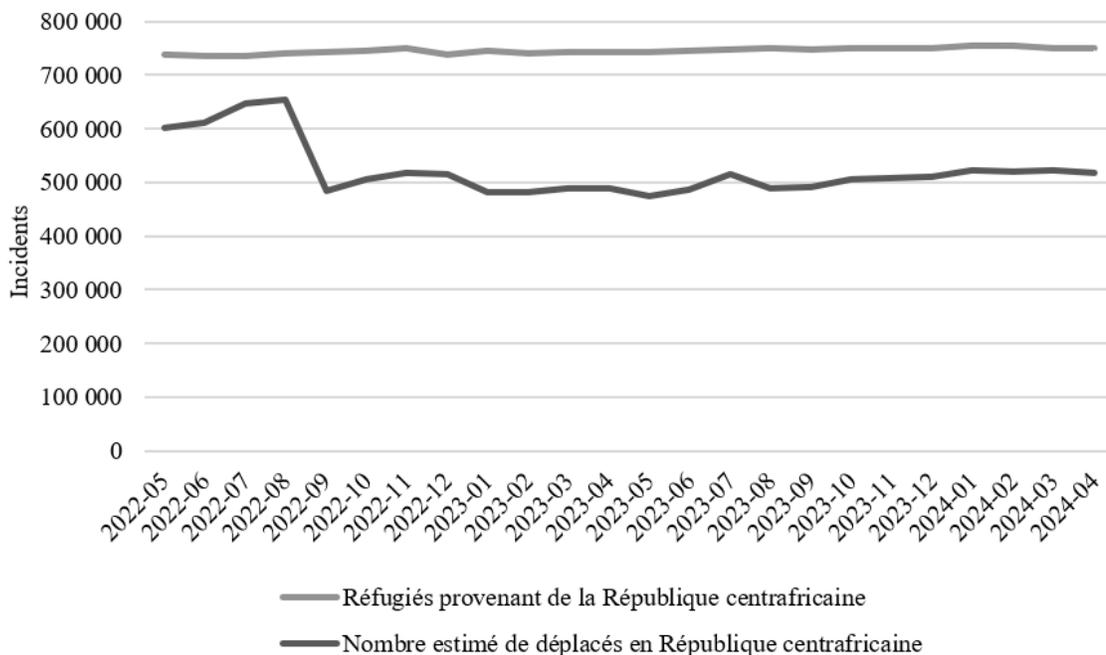
III. Situation humanitaire

Figure X
Financement du plan de réponse humanitaire
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source : MINUSCA/Bureau intégré.

Figure XI
Déplacés et réfugiés

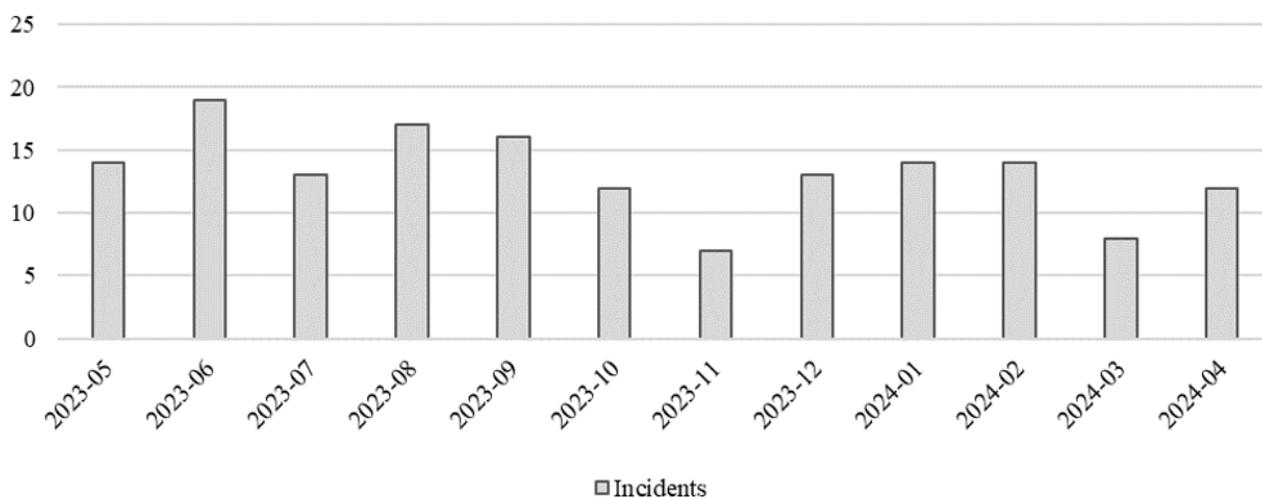


Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Figure XII
Incidents touchant à la sécurité des acteurs humanitaires lors des 12 derniers mois (mai 2023-avril 2024)



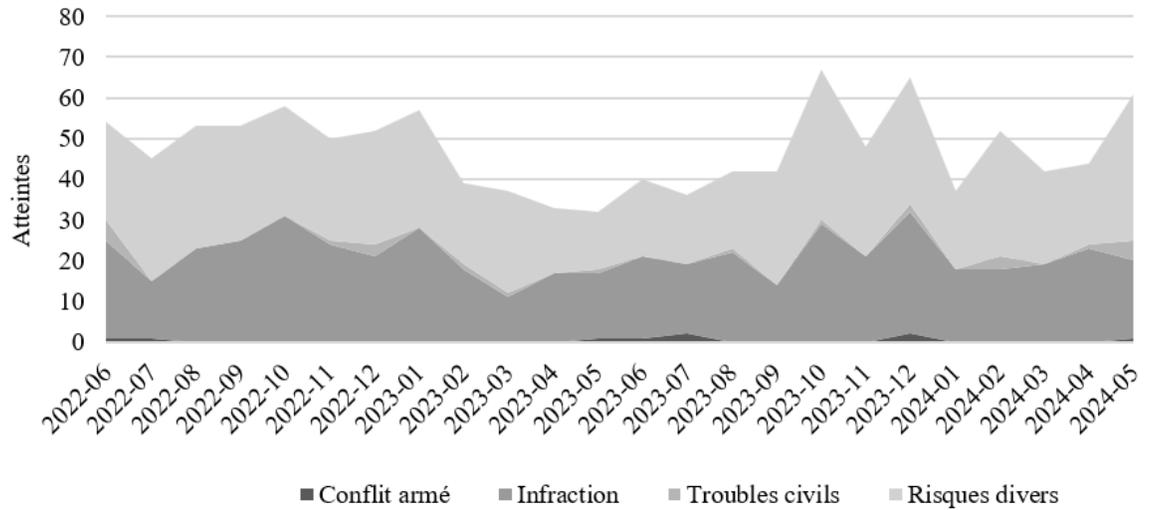
Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan du Sud et le Soudan n'a pas encore été défini.



Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure XIII
Atteintes à la sécurité du personnel de la MINUSCA



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} juin 2024**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents		Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	11	36	1 373	1 420	–	4
Bénin	4	3	–	7	–	4
Bhoutan	2	5	180	187	–	–
Bolivie (État plurinational de)	2	4	–	6	–	–
Brésil	3	6	–	9	–	–
Burkina Faso	–	8	–	8	–	48
Burundi	8	13	749	770	–	–
Cambodge	4	6	334	344	–	–
Cameroun	2	7	750	759	320	15
Chine	–	–	–	–	–	5
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	3	5	–	8	178	–
Côte d'Ivoire	–	4	180	184	–	44
Djibouti	–	–	–	–	178	21
Égypte	8	28	990	1026	140	31
Équateur	–	2	–	2	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	4
États-Unis d'Amérique	–	10	–	10	–	–
Fédération de Russie	3	9	–	12	–	–
France	–	4	–	4	–	–
Gabon	–	–	–	–	–	–
Gambie	3	5	–	8	–	2
Ghana	4	9	–	13	–	5
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	11
Inde	–	3	–	3	–	–
Indonésie	5	10	240	255	140	27
Jordanie	3	7	–	10	–	33
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	11	–	18	–	–
Mali	–	–	–	–	–	21

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Maroc	5	23	749	777	–	–
Mauritanie	7	7	448	462	320	5
Mexique	1	1	–	2	–	–
Moldova (République de)	3	1	–	4	–	–
Mongolie	–	3	–	3	–	–
Népal	5	17	1 219	1 241	–	–
Niger	–	4	–	4	–	52
Nigéria	–	6	–	6	–	8
Pakistan	9	31	1 276	1 316	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	5	9	218	232	–	3
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	9	210	219	–	8
République-Unie de Tanzanie	–	7	510	517	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	7
Rwanda	9	28	2 108	2 145	640	48
Sénégal	–	12	180	192	494	45
Serbie	2	4	70	76	–	–
Sierra Leone	4	3	–	7	–	–
Sri Lanka	–	4	109	113	–	–
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	6	–	10	–	49
Tunisie	3	11	760	774	–	46
Türkiye	–	–	–	–	–	14
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	7	–	8	–	–
Zambie	6	19	910	935	–	–
Zimbabwe	2	2	–	4	–	–
Total	149	421	13 563	14 133	2 410	560

Annexe III

Carte

